

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE
TRANSMETTRE UN COMMENTAIRE CONCERNANT UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le **mardi 19 novembre 2024, à 19 h**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

DÉROGATION 2024-00209
851, rue de la Portneuf

Dans un projet de régularisation d'une implantation, la dérogation mineure a pour but de régulariser la marge avant secondaire, de façon à permettre :

- a) La réduction de la marge avant secondaire à 1,6 mètre alors que la charte A de la grille de zonage 9364-71 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge avant secondaire de 4,5 mètres;

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00209.

DÉROGATION 2024-00208
4 960, rue du Sépale

Dans un projet d'implantation d'un bâtiment accessoire, la dérogation mineure a pour but d'augmenter la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé, de façon à permettre :

- a) Une superficie d'implantation au sol d'un garage privé isolé de 150,51 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 100 mètres carrés pour les terrains d'une superficie de plus de 1 800 mètres carrés;

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00208.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant lors de la séance du 19 novembre 2024 ou en transmettant, au plus tard le 19 novembre 2024, à midi, ses commentaires via le [formulaire en ligne](#) disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, sous la section *Poser une question au conseil municipal*.

Donné à Terrebonne, le 30 octobre 2024

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,



Signé numériquement par
Laura Thibault
Emplacement : Terrebonne
Date : 24-10-30

Me Laura Thibault, avocate